



INSCRIPTION A LA SELECTION

FORMATION ALLEGEE BAC PRO AUXILIAIRE DE PUERICULTURE 2018-2019

NOTICE DE RENSEIGNEMENTS

**Ce dossier d'inscription CONCERNE UNIQUEMENT
les candidats titulaires d'un Baccalauréat ASSP ou SAPAT
ou en classe de Terminale ASSP ou SAPAT
souhaitant bénéficier d'un allègement de scolarité (*)**

**OUVERTURE DES INSCRIPTIONS
DU LUNDI 06 NOVEMBRE 2017 A 09 HEURES AU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2017**

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être âgé de dix sept ans au moins à la date de l'entrée en formation (01 septembre 2018)
- Être titulaire d'un baccalauréat professionnel ASSP ou SAPAT ou être en classe de terminale ASSP ou SAPAT
- **S'être acquitté du versement des droits d'inscription** aux épreuves du concours d'admission organisées par l'IFAP. Ces droits s'élèvent à 112 € et devront être payés lors de l'inscription.

(*) CF ARRETE DU 21 MAI 2014 – DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET ROCKEFELLER (FICHE FORMATION SANITAIRE, ONGLET BAC PRO).

DEROULEMENT DE L'INSCRIPTION A LA SELECTION

1^{ERE} ETAPE : INSCRIPTION ET PAIEMENT

- Lire les 5 pages de la notice de renseignements.
 - Imprimer et signer la fiche de renseignements candidat
 - Joindre les documents demandés (cf liste ci-dessous)
 - Envoyer l'ensemble des documents par **lettre recommandée avec accusé de réception**.
- CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : VENDREDI 17 NOVEMBRE 2017 (cachet de la poste)**

ECOLE ROCKEFELLER
SELECTION FORMATION ALLEGEE BAC PRO
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE
4 AVENUE ROCKEFELLER
69373 LYON CEDEX 08

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

Les pièces citées ci-dessous sont à retourner en recommandé avec accusé de réception ;

- Fiche de renseignements **candidats** complétée **DATEE** et **SIGNEE**
- Photocopie recto verso lisible d'une pièce d'identité en cours de validité sur une seule page non découpée
- Photocopie du livret de famille pour les femmes mariées au cas où le nom marital ne figure pas sur la pièce d'identité
- Curriculum vitae actualisé
- Lettre de motivation manuscrite, détaillée et personnalisée (dont le candidat est l'auteur).
- Dossier scolaire avec résultats et appréciations (Bulletin des classes de Seconde, Première et Terminale) **
- Appréciations de stages ou attestation du lycée précisant que les appréciations de stage ne sont pas remis à l'élève**
- Photocopie du baccalauréat professionnel ASSP ou SAPAT

ou

- Certificat de scolarité pour les candidats en classe de terminale ASSP ou SAPAT en 2017-2018

** Pour les élèves en classe de Terminale en 2017-2018 : les bulletins des classes de seconde et première

- Un chèque d'inscription de 112€ (cent douze euros) à l'ordre de l'ECOLE ROCKEFELLER.

Pour les candidats en classe de Terminale ASSP ou SAPAT en 2017-2018 : l'admission définitive en Institut de Formation d'Auxiliaire de Puériculture sera subordonnée à l'obtention du Baccalauréat Professionnel ASSP ou SAPAT

- Le devis complété et signé relatif à votre baccalauréat ASSP ou SAPAT.

2^{EME} ETAPE : SELECTION DES CANDIDATS

- Réception, vérification des pièces constitutives du dossier d'inscription et sélection (*) des candidats par l'Ecole
- Sélection par l'IFAP des dossiers au regard de critères déterminés par la Directrice (notes, appréciations, absentéisme, lettre de motivation ...)

RAPPEL : les candidats sont sélectionnés au regard du dossier envoyé.

(*) **Si votre dossier est retenu**, vous recevrez un courrier de confirmation fin janvier, puis dans un deuxième temps, une convocation pour l'entretien oral par courrier **le 6 mars 2018**.

(*) **Si votre dossier n'est pas retenu**, vous serez informé par courrier fin janvier.

TOUS LES DOSSIERS (Y COMPRIS LES INCOMPLETS OU NON-CONFORMES) SONT ETUDIES ET TRAITES
TOUT PAIEMENT EST DEFINITIF
AUCUN REMBOURSEMENT N'EST ENVISAGEABLE QUEL QUE SOIT LE MOTIF INVOQUE

DEMANDE DE TIERS TEMPS MEDICAL

Conformément aux textes en vigueur, les candidats aux concours d'entrée aux écoles paramédicales et aux écoles du secteur social présentant un handicap, tel que défini à l'article L.114 du code de l'action sociale et des familles en situation de handicap peuvent demander à bénéficier de mesures particulières lors des examens.

Pour cela, télécharger le dossier de "demande de tiers de temps médical" sur le site Internet de l'École Rockefeller (www.ecole-rockefeller.com – Onglet : Formation Sanitaires – Fiche : Diplôme d'Etat Auxiliaires de Puériculture LYON" et respecter les consignes. Attention le dossier mis en ligne concerne les habitants du Rhône. Pour les autres départements, respecter les consignes de la MDPH dont vous relevez.

Le résultat de cette demande devra parvenir à l'IFAP ROCKEFELLER au plus tard le **10 janvier 2018** par **lettre recommandée avec accusé de réception**.

Pour information, coordonnées de la MDPH du RHONE :

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DU RHONE (MDPH)
146 rue Pierre Corneille – 69483 LYON CEDEX 03
N° : 0800 869 869

Attention le délai de réponse de la MDPH est en général de deux mois.

CALENDRIER

- Ouverture des inscriptions : **Lundi 06 novembre 2017 à partir de 09 heures**
- Clôture des inscriptions : **Vendredi 17 novembre 2017 (cachet de la poste)**
- Envoi des courriers pour dossiers retenus et non retenus **Fin janvier 2018**
- Envoi des convocations : A l'entretien oral d'admission pour les dossiers sélectionnés **Mardi 6 mars 2018 au soir**
- Entretien oral d'admission : **de fin mars à mi-avril 2018**
- Résultat final : **Lundi 14 mai 2018 - par envoi postal -**
- Pré-rentrée obligatoire **le mardi 28 Aout 2018**
un courrier adressé en juillet vous confirmera votre date et heure de pré-rentrée
- Rentrée scolaire : **Le 3 septembre 2018 à 09h 00**

CONTENU ET DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Les entretiens oraux auront lieu à l'École Rockefeller – 4 avenue Rockefeller – 69008 Lyon (Métro ligne D et Tramway ligne T2 : Arrêt Grange-Blanche).

EPREUVE D'ADMISSION :

Cette épreuve orale d'admission, notée sur 20, consiste en un entretien individuel de vingt minutes avec deux membres de jury.

Dans un premier temps, le candidat présente son parcours, puis dans un deuxième temps, le jury engage un échange avec le candidat sur la base de son dossier (stages, expériences professionnelles, ...) afin d'évaluer l'intérêt du candidat pour la profession et sa motivation à entrer en formation.

Une note inférieure à 10 sur 20 à cette épreuve est éliminatoire.

Après avoir été soumis au Jury d'admission de la sélection, les résultats définitifs seront affichés à l'École et consultables sur le site Internet de l'École : www.ecole-rockefeller.com. **Aucun résultat ne sera donné par téléphone.**

Affichage et Consultation sur le site Internet de l'Ecole : **Lundi 14 mai 2018**

Envoi des courriers de résultats **Lundi 14 mai 2018 2018 au soir**

POSITIONNEMENT SUR LES LISTES

Au vu du nombre d'admis à la sélection, deux listes sont établies :

- Une **liste principale** de 18 candidats sur laquelle sont positionnés les candidats ayant bénéficiés d'un report de scolarité et les candidats ayant obtenus les meilleures notes classées par rang
- Une **liste complémentaire** qui **début**e au **19^{ème} candidat** classé par rang de note.

Article 9 de l'Arrêté du 16 janvier 2006 modifié :

... "A l'issue de l'épreuve orale d'admission et au vu de la note obtenue à cette épreuve, le jury établit une liste de classement. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs candidats, sont déclarés admis dans l'ordre de priorité suivant :

- a – Le ou les candidats ayant bénéficié d'une dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité ;*
- b – Le ou les candidats ayant obtenu la note la plus élevée à l'épreuve d'admissibilité, dans le cas où chacun des candidats à départager n'a été dispensé de cette épreuve ;*
- c- Le candidat le plus âgé, dans le cas où les conditions des alinéas a et b n'ont pu départager les candidats."...*

La liste principale évolue chaque année pour de multiples raisons (désistements, demande de report de scolarité), ce qui permet de faire appel aux candidats de la liste complémentaire. Vous pouvez être appelé jusqu'au jour de la rentrée.

REPORT DE SCOLARITÉ

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées.

Un report d'admission d'un an est accordé de droit par le directeur de l'IFAP dans les cas suivants :

- Congé maternité.
- Rejet de demande de mise en disponibilité.
- Garde de son enfant ou d'un de ses enfants âgé de moins de 4 ans.

Un report d'admission d'un an renouvelable deux fois :

- Rejet de bénéfice de la formation professionnelle ou sociale.
- Rejet de demande de congé individuel de formation ou de congé de formation

Un justificatif est nécessaire pour tous ces motifs.

Un report de scolarité d'une année peut être accordé par le Directeur de l'IFAP, pour tout événement grave.

SCOLARITE

- **Statut de l'école :** Fondation reconnue d'utilité publique à but non lucratif
Établissement privé sans support hospitalier
- **Quota :** 126 places pour l'IFAP Rockefeller se décomposant comme suit :
108 élèves issus des épreuves du concours d'entrée
18 élèves relevant de l'Arrêté du 21 mai 2014

26 élèves relevant de l'Arrêté du 16 janvier 2006 modifié (modules complémentaires).
- **Statut :** élève

FRAIS DE SCOLARITE

Les modalités de prise en charge des frais de formation par la Région ne sont pas connues à ce jour.

Vous pouvez vous connecter au site de la Région ARA pour faire d'éventuelles simulations et poser vos questions.
Pour information ci-dessous les tarifs formation allégée Bac Pro ASSP et SAPAT (cf devis).

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL (modules à valider)	Théorie (école) en heures	Coût pédagogique (12,50€/hre)
ASSP (modules 1, 2, 3 et 5)	455 h	5 687,50 €
SAPAT (modules 1, 2, 3, 5 et 6)	490 h	6 125,00 €